

Conseil d'administration du 7 octobre 2020

Délibération n° 2020-40

relative à l'approbation du « Rapport public annuel de contrôle 2019 de l'Agence »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 342-2-I, L. 342-10, R. 342-2, II, 13 et R. 342-3, 3^oalinéa ;

DÉCIDE

Article unique : le rapport public annuel de contrôle de l'agence pour l'année 2019, tel que présenté au conseil d'administration, est approuvé.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris-la-défense, le 7 octobre 2020
Le Président du conseil d'administration

Gaeremynck

Gaeremynck (13 Oct 2020 15:35 GMT+2)

Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

40-2020 Délibération - Approbation RPAC2019

Rapport d'audit final

2020-10-13

Créé le :	2020-10-07
De :	Akim TAÏROU (akim.tairou@ancols.fr)
État :	Signés
ID de transaction :	CBJCHBCAABAA-6lbj2eRy07oC_CTzWWD7SMO6Vkkaov9

Historique « 40-2020 Délibération - Approbation RPAC2019 »

-  Document créé par Akim TAÏROU (akim.tairou@ancols.fr)
2020-10-07 - 21:52:26 GMT- Adresse IP : 82.255.151.92
-  Document envoyé par courrier électronique à Gaeremynck (jean.gaeremynck@ancols.fr) pour signature
2020-10-07 - 21:52:51 GMT
-  Courrier électronique consulté par Gaeremynck (jean.gaeremynck@ancols.fr)
2020-10-13 - 13:35:20 GMT- Adresse IP : 77.204.244.182
-  Document signé électroniquement par Gaeremynck (jean.gaeremynck@ancols.fr)
Date de signature : 2020-10-13 - 13:35:37 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 77.204.244.182
-  Accord terminé.
2020-10-13 - 13:35:37 GMT